

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 17 avril 2018

<u>Présents :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Sébastien DOSE
	MME Jeannine DOUGOUD
	MME Martine DROUOT
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	M. Jean-Pierre HUET
	M. Sébastien POINT

N°02 – DA du 17/04/2018

Rapporteur : Monsieur Le Président

**Consultation pour la mise en concurrence du contrat groupe risques
prévoyance – garantie maintien de salaire et convention de
participation**

Le contrat collectif à adhésion facultative mis en place au sein du Bassin de Pompey au 1^{er} octobre 2012, conclu pour une durée de 6 ans, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, offre une protection sociale complémentaire au titre du risque « prévoyance » aux agents de la collectivité, accompagné d'une convention de participation.

Ce contrat arrivant à son terme au 31 décembre 2018, le Bassin de Pompey se joint au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque « prévoyance », conformément au Code des Assurances et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 25.

Le nouveau contrat, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019, devra couvrir le risque « incapacité temporaire de travail » et être conclu pour une durée de 6 ans.

La décision éventuelle d'adhérer à la convention qui sera proposée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180417-02-DE
Date de télétransmission : 23/04/2018
Date de réception préfecture : 23/04/2018

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle va engager en 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC